

## Répertoire National des Certifications Professionnelles

### Résumé descriptif de la certification

**L'INTITULE :**

**Certificat ANIMATEUR GENERALISTE LOISIRS TOURISME**

<b>Autorité responsable de la certification</b>	<b>Qualité du(es) signataire(s) de la certification</b>
<b>Cadre 2</b>	<b>Cadre 3</b>

**Niveau et/ou domaine d'activité :** **IV**

**DOMAINE :** Code NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de loisirs

#### *Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétences acquis*

*LISTE DES ACTIVITES VISEES PAR LE DIPLOME, LE TITRE OU LE CERTIFICAT*

L'animateur Généraliste Loisirs Tourisme organise et anime les activités ludiques destinées aux vacanciers (jeunes, adultes, 3em age) dans le cadre des villages de vacances et villages clubs.

Il est chargé de l'organisation pratique des activités (espaces, moyens techniques, règlement, etc.), il les présente au public et les met en œuvre dans un contexte qui doit valoriser le client.

Disponible et réactif, dynamique et créatif il exploite ces qualités dans les jeux, les tournois, les spectacles (chant, chorégraphie, sketches), soirées à thèmes ou soirées dansantes destinées à la distraction et la détente des vacanciers.

L'animateur doit faire preuve d'une réelle polyvalence pour s'adapter aux différents publics et mettre en œuvre des activités très diverses.

Représentant l'image de la structure qui l'emploie, il doit soigner son apparence et son comportement en veillant à la sécurité des personnes et des biens.

Agissant généralement sous l'autorité d'un responsable d'animation, il conserve néanmoins une grande autonomie dans la conduite des activités où sa créativité et son relationnel constituent des éléments primordiaux.

Les conditions d'exercice de l'emploi : cdd sur de longues saison en France ou à l'étranger impliquent des contraintes que l'animateur doit être en mesure de supporter ou d'assumer : éloignement, vie en collectivité, mobilité et forte disponibilité. L'animateur doit, en outre posséder une bonne résistance physique assortie d'une bonne humeur constante.

*COMPETENCES OU CAPACITES ATTESTEES*

**ACCUEIL, INFORMATION ET SERVICE AUX CLIENTS**

Etre capable d'identifier et d'intégrer tout type de structures d'accueil touristiques

Etre capable d'intégrer une équipe d'animation

Etre capable d'identifier et de s'adapter aux différents types de clientèles en répondant à leurs besoins spécifiques.

Assurer la sécurité des personnes

**ORGANISER, PRESENTER ET METTRE EN OEUVRE LES ACTIVITES DE JOURNEE (Animations ludiques et sportives)**

Etre capable de s'exprimer clairement au micro face aux différents publics

Etre capable de créer et d'animer des activités de journée adaptées au public et au lieu

Etre capable d'expliquer, de montrer les règles du jeu et d'expliquer le maniement des matériels

Etre capable d'encadrer les activités d'un groupe et de réguler son fonctionnement  
Etre capable de respecter et faire respecter les règles de sécurité

**ANIMER, PRESENTER ET PARTICIPER AUX ANIMATIONS DE SOIREES (spectacles)**

Etre capable de participer aux spectacles et de se mettre en scène en exploitant ses capacités

- vocales (chant),
- rythmiques (danse),
- artistiques et scéniques (création, sketches, mime, imitation, maquillage)

**PROPOSER DES ANIMATIONS MUSICALES (karaoké, jeux divers, soirées dansantes, etc.)**

Etre capable de tenir un rôle actif et d'émulation dans les différentes activités

Etre capable d'installer et d'exploiter un système simple de sonorisation et d'éclairage

Pratiquer les danses de salon

**FAIRE CONNAITRE ET PROMOUVOIR LES ACTIVITES**

Etre capable de réaliser des supports d'information attractifs (affiches) notamment à l'aide de l'informatique.

**Cadre 5**

*Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles  
par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat*

L'emploi s'exerce principalement dans les villages de vacances et clubs de vacances, l'hôtellerie de plein air, les compagnies maritimes de croisières, structures où les activités sont conduites dans un contexte ludique et de détente.

**Emplois accessibles :**

Animateur, animateur polyvalent, animateur présentateur, animateur / agent d'accueil, responsable d'animation.

La dénomination de l'emploi peut varier selon les entreprises.

Des appellations spécifiques peuvent également exister en fonction de la spécialisation du poste : responsable des soirées, responsables des activités de journées, etc.

*CODES DES FICHES ROME LES PLUS PROCHES :*

**23131** animateur généraliste de loisirs

*Si l'exercice d'une profession réglementée requiert la possession d'une autorisation réglementaire, il convient de mentionner l'indication : « L'habilitation xxxxx est exigée par les autorités xxxxxxx pour exercer la profession réglementée de xxxxxxx pour une durée de validité de xxxxxxx »*

**Cadre 6**

**MODALITÉS D'ACCÈS À CETTE CERTIFICATION**

**Cadre 7**

**Descriptif des composantes de la certification**

La formation est conduite en cycle, à temps complet

Les acquis du candidat dans les domaines de compétences objets de la certification sont vérifiées et notées lors d'épreuves théoriques et pratiques, complétées par une évaluation en situation réelle lors des stages en entreprises :

- Contrôles théoriques et pratiques en cours de formation
- Evaluation des stages en entreprise
- examen final théorique
- entretien avec un jury

Le certificat est décerné au candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 12/20

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé .... ans.

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation initiale	X		
en contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		
en contrat de qualification		X	
Par candidature libre		X	
Par expérience			
Dispositif VAE prévu en .....			
(préciser ici la date de mise en place du dispositif)			

<p><b>Liens avec d'autres certifications</b></p> <p><i>Deux types d'accès sont envisagés : l'un du fait d'une possibilité d'équivalence totale ou partielle, l'autre du fait de leur valeur de pré-requis ouvrant l'accès à d'autres certifications. Un hypertexte sera prévu ici vers le texte réglementaire le précisant.</i></p> <p style="text-align: right;"><b>Cadre 8</b></p>	<p><b>Accords européens ou internationaux</b></p> <p><i>Indiquez si le certificat – diplôme – titre a fait l'objet d'un accord international (reconnaissance mutuelle, équivalence des qualifications, etc.)</i></p> <p style="text-align: right;"><b>Cadre 9</b></p>
<p><b>Base légale</b></p> <p>Base légale du certificat – titre – diplôme (par ex. Article du .... publié au J.O.- B. O. du ...)</p> <p>Préciser pour les certifications inscrites sur demande la date de validité de l'inscription :</p> <p style="text-align: right;"><b>Cadre 10</b></p>	
<p><b>Pour plus d'information :</b></p> <p>Statistiques :</p> <p>Autres sources d'informations : (par ex. <a href="http://www.xxx.yyy.zz">http:// www.xxx.yyy.zz</a>)</p> <p>Historique : <i>Anciens libellés de la certification, lieu(x) de certification (adresse de l'organisme certificateur), Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur (adresse(s))</i></p> <p style="text-align: right;"><b>Cadre 11</b></p>	